

**POUR INFORMATION**

## SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Centre international de formation  
de l'OIT, Turin****b) Rapport de la 69<sup>e</sup> session du Conseil du Centre  
(Genève, 29-30 octobre 2007)**

1. *La présidente, M<sup>me</sup> Patricia O'Donovan*, au nom du Directeur général et Président du Conseil du Centre, M. Somavia, qui, en raison du Forum de l'OIT sur le travail décent au service d'une mondialisation équitable de Lisbonne, ne peut malheureusement être présent, souhaite la bienvenue aux vice-présidents gouvernemental, M<sup>me</sup> Lu Xiaoping, employeur, M. Renique, et travailleur, M. Sidi Said, aux membres du Conseil, et en particulier à ceux qui y participent pour la première fois. Elle exprime les plus vifs remerciements du Président du Conseil aux nombreux pays qui soutiennent le Centre, aux autorités italiennes, à la ville de Turin ainsi qu'à la région Piémont pour leur soutien continu et essentiel aux activités du Centre.

**I. Rapport du Directeur sur les activités du Centre  
en 2006-07 et perspectives pour 2008****Rapport sur l'exécution du programme  
et budget pour l'exercice en cours (2007),  
et Propositions de programme et de budget  
pour l'exercice 2008**

(Première et deuxième questions à l'ordre du jour)

2. *La présidente* propose de traiter ensemble les première et deuxième questions à l'ordre du jour. Elle donne la parole aux représentants de la ville de Turin et de la région Piémont.
3. *Le représentant de la ville de Turin, M. Dell'Utri*, transmet aux membres du Conseil les salutations du maire, M. Chiamparino, et remercie le Directeur et le Directeur adjoint pour leurs réalisations. Il se félicite des actions de sensibilisation menées avec l'aide du Centre qui ont permis de promouvoir la présence des Nations Unies à Turin et de mieux faire connaître les institutions qui y sont établies auprès des Turinois. Dans cette optique, la ville de Turin souhaite associer le Centre à la commémoration du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'Unité italienne en 2011. Dans ce cadre, la ville de Turin investira 16 millions d'euros d'ici à

2011 pour achever la rénovation du campus. Il confirme également la poursuite du soutien de la ville à hauteur de 500 000 euros par an ainsi que du financement de bourses pour les masters en droit du commerce international et en gestion du développement.

4. *La représentante de la région Piémont, M<sup>me</sup> Marcon*, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil au nom de la présidente de la région, M<sup>me</sup> Bresso, qui, en raison de consultations à Rome, a dû annuler sa participation à cette 69<sup>e</sup> session. Elle informe le Conseil de la modification du dispositif de la loi régionale de 2003 sur le financement du Centre, afin de l'augmenter à partir de l'année 2007, à 600 000 euros par an. Elle rappelle également le soutien accordé par la région, avec la fondation «Compagnia di SanPaolo», au financement des programmes postuniversitaires. Enfin, elle souligne l'importance que la région attache à la présence et aux activités du Centre, ce qui permet le développement de synergies avec les acteurs locaux, d'actions de coopération internationale, et contribue à son image sur le plan international.
5. *Le vice-président travailleur* regrette l'absence du Directeur général et espère qu'il pourra participer aux travaux des prochaines sessions du Conseil. Afin d'en permettre l'examen approfondi, il souhaite que les documents soumis au Conseil soient envoyés suffisamment à l'avance. Il exprime les remerciements du groupe des travailleurs au gouvernement de l'Italie, à la ville de Turin et à la région Piémont pour leur soutien constant.
6. *Le vice-président employeur*, s'associant aux remarques du vice-président travailleur sur l'importance de la participation du Directeur général et du soutien des autorités italiennes, recommande l'organisation des prochaines sessions du Conseil à Turin.
7. *Le Directeur* remercie la présidente, les vice-présidents travailleur et employeur et les autorités italiennes pour leur engagement en faveur du Centre. Avant de présenter les documents CC 69/1 et CC 69/2, qu'il estime liés, il prend note des observations formulées par les vice-présidents travailleur et employeur sur le retard accusé par la publication des documents. Il assure le Conseil que des leçons ont été tirées et que les mesures nécessaires seront prises. L'année 2006 s'est terminée sur un excédent d'environ 1 million d'euros, ce qui constitue évidemment une grande satisfaction. Ce résultat exceptionnel est dû évidemment en grande partie aux bénéfices générés par l'utilisation du Centre en tant que village des médias lors des Jeux olympiques d'hiver, mais aussi à la continuité assurée dans l'offre d'activités de formation du Centre, dont la planification optimale a permis d'éviter les perturbations dues à l'indisponibilité des locaux pendant la durée des Jeux. Souhaitant revenir sur le contenu des formations organisées en 2006, le Directeur indique que les cours réguliers ont constitué un tiers des activités, les deux tiers restants étant partagés entre les activités sur le terrain et les activités d'apprentissage à distance, qui gagnent en importance d'année en année. Cette hausse est la conséquence directe du suivi d'une recommandation constante du Conseil. L'idéal serait d'arriver à une synergie entre les trois types de formation. Le Centre tire sa force de son excellence en matière de renforcement des capacités des mandants à promouvoir le travail décent. En 2006, deux tiers des activités du Centre ont porté sur les objectifs fondamentaux du BIT liés au travail décent, le reste relevant, pour une part, de la formation du personnel du BIT – notamment à la gestion du cycle de programmation – et de masters et cours postuniversitaires. S'agissant de la répartition géographique, il rappelle que les chiffres annuels doivent être interprétés avec prudence car ils peuvent présenter des variations annuelles importantes. En ce sens, il estime préférable d'adopter une vision à long terme. En guise d'exemple, la baisse du nombre d'activités organisées pour la région Asie est due en partie à la fin d'un grand projet mené au Bangladesh. En 2006, les femmes ont représenté 40 pour cent des participants aux activités du Centre. Cette diminution s'explique par la fin d'un projet financé par l'Union européenne. Il relève l'augmentation de la participation des partenaires sociaux en 2006 par rapport à 2005, grâce à l'utilisation du Fonds central. Les efforts en ce sens seront poursuivis. L'année 2006 a été marquée par les accusations portées par la

presse au sujet d'un projet du Fonds social européen (FSE). La direction du Centre a immédiatement réagi et commandé immédiatement un audit interne qui a permis, d'une part, d'établir que ces accusations n'étaient pas fondées et, de l'autre, de tirer des enseignements en matière de transparence. Le Directeur souligne que la baisse actuelle du nombre de projets du FSE découle essentiellement de la fin du cycle de financement. Des mesures de redéploiement du personnel concerné ont été prises afin d'éviter les licenciements. Evoquant l'année 2007, il signale qu'elle est celle d'une réorientation du Centre selon de nouvelles lignes stratégiques. Ainsi, la primauté est désormais donnée à la réactivité du Centre aux besoins des mandants et au développement des unités techniques, qui bénéficieront d'une priorité en matière d'investissements. Une deuxième priorité consiste en le renforcement de la spécificité du Centre par le biais d'une amélioration de ses capacités de formation. Toujours au rang des priorités, le Directeur cite le développement de stratégies de mobilisation et de stabilisation des moyens financiers, afin de permettre une planification budgétaire à plus long terme. C'est dans cette optique que s'inscrit la création du Service du développement de projets et de la coopération régionale (PRODEV), qui servira d'interface entre le Centre et ses unités techniques, d'une part, et les bailleurs de fonds, de l'autre. En ce qui concerne les résultats pour 2007, les bénéficiaires engrangés seront réinvestis conformément aux trois lignes stratégiques précitées. A propos du programme DELNET et suite au départ de son responsable, il annonce que l'unité, dont le financement est stable et assuré pour 2008, sera probablement réorganisée en maintenant les aspects positifs et innovants de DELNET mais en recherchant un financement plus stable et diversifié. Les perspectives pour 2008 sont quant à elles intégrées dans lesdites lignes stratégiques. Commentant le document CC 69/2, qu'il voit comme un document d'appui financier au document CC 69/1, le Directeur se félicite de l'augmentation de l'aide apportée par la ville de Turin ainsi que de la promesse que cette aide se prolongera dans le temps. La proposition de budget pour l'exercice 2008 contient une contribution aux coûts fixes de 2 millions d'euros de l'OIT, de 7,8 millions d'euros du gouvernement de l'Italie, de 150 000 euros du gouvernement de la France contre 100 000 auparavant, de 400 000 euros de la région Piémont et de 500 000 euros de la ville de Turin. A ce financement régulier vient s'ajouter l'aide apportée par les bailleurs de fonds aux différentes activités de formation. Les contributions aux coûts fixes ne couvrent que 30 pour cent du budget total du Centre, qui doit donc s'autofinancer à concurrence de 70 pour cent. Les difficultés que pose un tel rapport ont été examinées par le groupe de travail, dont les conclusions sont présentées dans le document CC 69/5. Comme indiqué au poste 21, l'excédent d'exploitation pour 2006 servira à financer deux postes: l'un dans le domaine du trafic d'êtres humains et de la migration, et l'autre dans celui de la formation professionnelle. Le choix de ces deux domaines est dicté par deux réalités, à savoir l'absence d'expert en matière de migration et la hausse des demandes en matière de formation professionnelle. Concernant le document CC 69/1/Add.1, il précise qu'une grande attention a été portée au développement des carrières, résultant en 14 promotions. Cela n'a pas eu d'incidence budgétaire car ces promotions ont été compensées par le pourvoi des postes vacants à des grades inférieurs. Comme relevé au paragraphe 11, le Centre a investi dans le renforcement des capacités techniques du personnel. Suite à une enquête sur les conditions d'emploi les plus favorables pratiquées à Rome, la CFPI a recommandé à la FAO et aux autres organisations présentes en Italie d'augmenter les salaires du personnel de la catégorie des services généraux. Cette modification s'est traduite par une augmentation des salaires de 12,16 pour cent. Cependant, le Directeur souligne que cette augmentation des salaires a elle aussi été absorbée. A propos du document CC 69/1/Add.2, il souligne que les travaux de rénovation du Centre, grâce à la contribution de la ville de Turin, ont permis notamment d'augmenter l'attractivité du Centre. Aussi souhaite-t-il remercier la ville mais également la région Piémont pour leur participation financière. En effet, grâce à ces contributions, le Centre peut affecter d'autres ressources directement au renforcement des capacités techniques des différents programmes. Le Directeur souligne que les différents appels d'offres auprès de prestataires de services (nettoyage, gardiennage/sécurité, etc.) ont permis au Centre d'économiser

environ 500 000 euros cette année qui serviront au renforcement des compétences du personnel. Enfin, en ce qui concerne le problème relatif à l'amiante, le Directeur informe le Conseil que les mesures nécessaires ont été prises pour l'assainissement des bâtiments.

8. *Le représentant du Commissaire aux comptes* se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de s'adresser directement au Conseil. Le rapport couvre les questions financières et trois autres domaines importants, à savoir l'amélioration du principal système comptable informatique du Centre, la gestion des risques au Centre et l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Turin, lors desquels le Centre a servi de village des médias. Le rapport contient 13 recommandations, dont il estime qu'elles peuvent améliorer la vérification interne et la gestion des projets, la gestion des risques et la gouvernance financière, et réduire l'exposition à des risques trop élevés dans la gestion financière des opérations du Centre. Il confirme que l'audit n'a pas relevé de faiblesses ni d'erreurs susceptibles d'entacher la validité des états financiers pour l'exercice 2006 et qu'il a donc émis une opinion favorable. S'agissant des questions financières, il signale que le Centre a rapporté un excédent d'exploitation de plus d'un million de dollars, contre 400 000 en 2005, et considéré que 900 000 dollars ont été générés par le village des médias lors des Jeux olympiques. A la clôture de l'exercice 2006, le Centre disposait d'une réserve générale de 9 millions de dollars, soit l'équivalent de deux mois de dépenses, et d'une encaisse de près de 12 millions de dollars. Le représentant du Commissaire aux comptes formule quatre recommandations sur des aspects qu'il considère toujours insatisfaisants. Comme il l'indique dans son rapport depuis trois ans, le Centre dépend trop du Trésorier pour la préparation des états financiers, qui n'ont été transmis qu'à la mi-juillet, soit près de sept mois après la clôture de l'exercice financier. Il relève à ce propos que le Centre aurait tout à gagner en termes de prise de décisions financières si le travail de rapport pouvait commencer plus tôt. Il recommande également que le Centre affecte plus de personnel à la préparation des comptes. Il note avec intérêt les progrès réalisés par le Centre dans la mise à jour du système financier Oracle parce que la version actuelle n'est plus entretenue depuis décembre 2006. Il rappelle que la gestion de projets ne correspond pas toujours aux bonnes pratiques, qu'elle n'est pas toujours appuyée par une étude de faisabilité préalable et qu'elle ne bénéficie pas des avantages d'un outil de gestion de projets qui aurait permis à la direction d'informer le Conseil des résultats de manière plus efficace. L'audit examine certains aspects de la gestion des risques au Centre, y compris celui de fraude et d'irrégularité, et estime qu'une amélioration est possible au niveau de l'organisation du Centre. Comme l'exige le Règlement financier, le Commissaire aux comptes est tenu de signaler au Conseil tout cas de fraude avérée ou présumée. Son attention a été attirée par les articles parus dans la presse italienne, qui évoquaient des irrégularités dans l'utilisation des fonds gérés par le Centre dans le cadre d'un projet de 4 millions d'euros financé conjointement par le Fonds social européen et le ministère italien des Affaires étrangères entre août 2003 et février 2004. Selon l'informateur, une personne non liée au Centre, le projet avait été attribué au Centre sans appel à la concurrence; le directeur du projet avait reçu une incitation financière à attribuer des contrats à certains fournisseurs; et le Centre avait dû payer un prix excessif à deux sous-traitants. Le représentant du Commissaire aux comptes note que le Directeur a immédiatement commandé un audit interne qui, après enquête, a conclu que les allégations n'étaient pas fondées. Il note également qu'en vertu de la législation italienne l'Auditeur interne n'a pas pu contacter le fournisseur suspecté d'avoir versé une incitation financière au directeur du projet. Il ajoute que l'enquête a mis en exergue les faiblesses suivantes: absence d'analyse des risques structurée; absence de suivi approprié de la gestion et de supervision; et clivage inadapté des attributions dans la gestion du projet. Il indique que l'audit interne a formulé les recommandations suivantes sur ces faiblesses: élaboration des politiques concernant la divulgation des conflits d'intérêts, l'alerte professionnelle et la lutte contre la fraude; exécution d'évaluations formelles des risques liés aux propositions de projets de grande ampleur; examen des politiques et procédures de passation de marchés pour les soumissions importantes; et documentation adéquate de toutes les étapes du

processus de passation de marchés. Le représentant du Commissaire aux comptes rappelle qu'il demande depuis quatre ans de renforcer et d'amener à un niveau acceptable l'apport du service d'audit interne et qu'une surveillance ne pourrait qu'être bénéfique aux contrôles interne et financier du Centre. Ces dernières années, il a grandement insisté sur la nécessité d'améliorer les structures de gouvernance du Centre et espère que le Directeur continuera à œuvrer au renforcement des arrangements actuels, de sorte que le Centre s'aligne sur les bonnes pratiques en la matière. Le système des Nations Unies s'attelle à assurer une meilleure gouvernance et une responsabilité accrue, en particulier par le renforcement des arrangements éthiques et la gestion des risques. En termes généraux, et tenant compte des observations et recommandations que le Commissaire aux comptes a transmises au Conseil du Centre ces dernières années, l'absence de mécanismes modernes de gestion systématique des risques et la dépendance vis-à-vis de quelques personnes, sans contrôle suffisant de la part de la direction, imposent de reconsidérer le caractère idoine de la gouvernance en place au Centre. Il attire l'attention du Conseil sur le fait que la ville de Turin et d'autres bailleurs de fonds ont pris à leur charge les travaux de rénovation des locaux d'un montant de 23,1 millions d'euros qui ont permis d'utiliser le Centre comme village des médias pendant les Jeux olympiques d'hiver de 2006. Il signale que les Jeux olympiques ont eu un effet financier positif et durable sur le Centre, qui a ainsi vu ses capacités d'accueil étendues. Il déclare avoir ainsi évoqué les points clés de son rapport et les domaines dans lesquels des progrès sont nécessaires, comme la gestion des projets et du contrôle financier, et se félicite de l'engagement du Directeur en ce sens. Il conclut en remerciant le Directeur et le personnel de leur coopération, et en remerciant le Conseil de son attention.

9. *La présidente* remercie le Commissaire aux comptes pour son rapport. Elle relève le grand nombre de questions soulevées sur lesquelles le Conseil pourra revenir dans son débat général et demande au Directeur de présenter les autres documents soumis au Conseil.
10. *Le Directeur* présente brièvement les quatre autres documents en commençant par le document CC 69/1/Add.4 sur le suivi des précédentes recommandations du Commissaire aux comptes. Pour l'essentiel, les recommandations ont été suivies d'effets et des mesures appropriées ont été prises. Le document suivant (CC 69/2/Add.1) est un compte rendu de la procédure suivie et des coûts liés à la mise en œuvre d'Oracle au Centre qui est le fruit d'une étroite collaboration entre le Département des finances à Genève et celui de Turin. Le troisième document (CC 69/2/Add.2) est un rapport d'avancement sur l'introduction de l'euro dans le budget du Centre approuvé par le Conseil à sa dernière session. Ce passage à l'euro a toutefois engendré une préoccupation pour le Centre car la facturation des cours en euros a engendré une augmentation de 20 pour cent par rapport au dollar. Le dernier document (CC 69/2/Add.3) n'appelle pas de commentaires, s'agissant d'une présentation de l'ensemble du personnel du Centre par représentation géographique et par grade. Le Directeur réitère sa volonté d'améliorer la représentation géographique, des efforts dans ce sens étant faits pour tout nouveau recrutement.
11. *Le vice-président employeur* félicite le Directeur pour son rapport. Il note la légère baisse des activités en 2006 due aux Jeux olympiques et espère que 2007 et 2008 permettront de retrouver un niveau d'activité normal. Il souligne la croissance des formations à distance et souhaite qu'un équilibre entre les activités résidentielles, sur le terrain et à distance, soit atteint. Il souhaite renforcer le rôle du Centre au sein du système des Nations Unies. Le groupe des employeurs note que la faible contribution directe du BIT, limitée à 9 pour cent du budget du Centre, impose d'identifier des solutions pour assurer la stabilité financière du Centre. Il soutient la stratégie proposée par le Directeur et suggère de renforcer la coopération avec le BIT dans le cadre des PPTD et la poursuite des efforts de diversification des financements. Les contributions volontaires d'un nombre croissant de mandants, le financement de formations par les bénéficiaires ainsi que la collaboration avec l'Union européenne sont encourageants. Le vice-président employeur invite le Centre

à mieux utiliser l'expertise du secteur privé à travers le développement de partenariats public-privé, à l'image de ce qui a été fait pour la réduction de la pauvreté en milieu urbain. Concernant les programmes techniques du Centre, il recommande le renforcement des activités pour le développement des compétences du programme Emploi, éléments essentiels pour la mise en œuvre des PPTD. Il souhaite que le Programme du développement des entreprises intègre le thème des entreprises durables, ce qui bénéficierait aux programmes des activités pour les travailleurs et les employeurs. Il exprime son entière satisfaction quant à la croissance du Programme des activités pour les employeurs (ACT/EMP, Turin), tant en nombre d'activités que de participants, et rappelle que seul un renforcement humain et financier permettra une expansion ultérieure de ce programme. Les efforts dans le domaine des évaluations d'impact doivent également être poursuivis tout comme l'amélioration du processus de sélection des participants. En ce qui concerne le rapport sur l'administration interne, il félicite le Directeur pour l'organisation d'appels d'offres et leur impact financier, les initiatives pour le traitement de l'amiante, la coopération avec d'autres institutions des Nations Unies pour la sécurité et la santé au travail, qui pourrait servir de base à des actions de formation. Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, il appelle à une approche stratégique et à une collaboration plus étroite avec le siège. Si le groupe des employeurs comprend que des projets spécifiques requièrent des contrats à durée déterminée, il n'en va pas de même pour le personnel travaillant sur des activités régulières. Il invite la direction à proposer des solutions pour mettre fin à cette situation tout en préservant la flexibilité dont le Centre a besoin. Il prend note de l'amélioration dans le domaine des absences pour maladie et de l'augmentation des salaires de la catégorie des services généraux. Sur la deuxième question à l'ordre du jour, le programme et budget pour 2007 et les propositions pour 2008, le groupe des employeurs approuve la stratégie du Directeur et souhaite obtenir de plus amples informations sur le déficit prévu en 2008. Même si les montants sont limités, il suggère que le BIT ne facture plus certains services comme l'audit interne et le conseil juridique.

12. *Le vice-président travailleur* remercie le Directeur pour son rapport et les différents programmes techniques pour leur appui au programme des activités pour les travailleurs. Il prend note de la place croissante prise par la formation à distance et suggère de créer un groupe de travail chargé de se pencher sur la coopération entre Delta et les autres programmes techniques, en particulier pour préparer les cours résidentiels. Il s'interroge sur les chiffres relatifs aux activités bi- et tripartites cités dans le rapport du Directeur, qui ne correspondent pas à ceux présentés au Comité de la formation syndicale. Le groupe des travailleurs invite le Centre à développer des programmes de formation revêtant un intérêt pour un public tripartite. A ce sujet, le mécanisme d'appui aux partenaires sociaux devrait garantir la place centrale du tripartisme dans la conception et la réalisation des programmes du Centre. Il devrait aussi permettre d'augmenter la participation des partenaires sociaux aux activités bi- et tripartites. Le vice-président travailleur invite les programmes techniques du développement des entreprises et de la gestion du développement à tenir davantage compte des besoins des syndicats. Il souhaite que des contacts soient noués avec ACTRAV afin d'augmenter le nombre de participants des syndicats et insiste sur le caractère essentiel de la dimension régionale des activités de formation, en particulier celles destinées à l'Afrique et aux Etats arabes. Il invite le Centre à inclure dans les prochains rapports un chapitre sur la manière dont les différents programmes techniques et régionaux prennent en considération la dimension tripartite de leurs activités. Il juge que les interventions du programme technique des normes internationales du travail dans les autres activités de formation devraient augmenter. S'il conçoit que la lutte contre le travail des enfants est un enjeu important, il estime que le programme des normes doit intensifier ses activités dans d'autres domaines normatifs. Le groupe des travailleurs demande que les syndicalistes puissent bénéficier de programmes postuniversitaires sur la base de leurs compétences et de leur expérience et non en fonction de diplômes ou de titres. Il demande qu'ACTRAV soit pleinement associé au projet de master en droit international du travail.

Il salue les efforts déployés par le Centre en matière d'intégration des questions de genre dans tous ses programmes et l'encourage à les poursuivre et à étendre les activités mixtes et sexospécifiques. Il l'invite également à concevoir des programmes sur mesure pour les mandants sur la réforme des Nations Unies et dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent. Le vice-président travailleur suggère enfin qu'une attention particulière soit accordée à l'établissement d'une politique sur le harcèlement sexuel. A cet égard, il serait judicieux que les représentants syndicaux du Centre soient impliqués dans l'élaboration d'une politique en la matière couvrant le personnel et les participants. Concernant les activités prévues pour 2008, il appelle le programme du développement des entreprises à intégrer dans sa programmation le thème des entreprises durables conformément aux conclusions tripartites de la Conférence internationale du Travail de juin 2007. Abordant le document CC 69/1/Add.1, le vice-président travailleur estime que le pourcentage de femmes occupant des positions supérieures doit être augmenté. Il invite la direction à associer le Syndicat du personnel aux discussions liées à l'établissement d'un système de gestion par compétences. Au sujet des départs à la retraite prévus d'ici à 2009, il insiste sur l'urgence de tracer les axes d'un plan de relève établi en concertation avec le Syndicat du personnel. Le programme de mobilité temporaire du personnel adopté par le Conseil en 2005 ne doit constituer qu'une première étape vers une intégration plus large du personnel du Centre et du BIT. Cette discussion devra également faire l'objet d'un débat à la Commission PFA. Le groupe des travailleurs remercie également les autorités italiennes pour leurs efforts de rénovation des locaux du Centre et demande que les opérations d'enlèvement des matériaux contenant de l'amiante fassent l'objet d'information et de suivi avec le Syndicat du personnel et s'effectuent dans le respect des normes de santé et sécurité. S'agissant du document CC 69/1/Add.3, le vice-président travailleur relève que la production des états financiers dépend encore beaucoup du Trésorier et soutient la recommandation d'impliquer plus de membres du personnel financier dans la rédaction des avant-projets afin que ceux-ci puissent être présentés fin mars, comme c'est le cas à Genève. Il se réjouit de ce que les allégations d'irrégularités financières autour d'un projet du Fonds social européen se soient révélées non fondées et invite, comme le Commissaire aux comptes le recommande, le Centre à prendre les mesures nécessaires pour éviter à l'avenir une telle situation. Pour ce qui est des recommandations du Commissaire aux comptes liées aux absences pour cause de maladie, il rappelle qu'elles ne sont pas soutenues par son groupe et estime qu'il serait sage d'entamer une réflexion approfondie sur une gestion saine des ressources humaines avec le Syndicat du personnel. Le vice-président travailleur prend note de la proposition de budget pour 2008 et espère que la contribution de l'OIT sera augmentée. Le groupe des travailleurs approuve le point pour décision du paragraphe 17. Il prend également note de l'avancement de la mise à jour du logiciel financier et invite le Centre à organiser une formation des utilisateurs dans les mois qui viennent afin que l'entrée en service se fasse dans les meilleures conditions. Il félicite le Centre pour les progrès réalisés au niveau du passage à l'euro pour le budget, la comptabilité et les états financiers du Centre. Enfin, le vice-président travailleur constate que plusieurs collaborateurs du Centre sont toujours employés sur la base de contrats à court terme et souhaite que des consultations soient menées avec le Syndicat du personnel pour établir un meilleur équilibre entre les personnes possédant un contrat à durée déterminée et celles travaillant sous contrat à durée indéterminée.

13. *Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud* remercie le Directeur pour son rapport détaillé. En ce qui concerne le paragraphe 61 du rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gouvernance, il note en particulier les propositions sur la gestion systématique des risques. Une plus grande intégration avec le BIT en matière de stratégie des ressources humaines est impérative. Il relève que le nombre des activités de formation a diminué légèrement en 2006 en raison des fluctuations engendrées par la création de projets spécifiques. Il note avec satisfaction que l'Afrique a maintenu son taux élevé de participation, en particulier des femmes. En matière de financement, il se déclare préoccupé par la diminution des fonds provenant du BIT et exprime ses vifs remerciements

à l'égard du gouvernement de l'Italie pour son soutien. Dans la mise en œuvre des programmes, il regrette le déclin dans le domaine du dialogue social car celui-ci est essentiel pour pouvoir aborder les principes et droits fondamentaux au travail. Il souhaite un renforcement des programmes destinés aux entreprises, acteurs importants du développement. Il espère que, comme mentionné dans le rapport, un effort soutenu sera fait pour lier les activités du Centre plus étroitement avec les priorités des PPTD et les résultats de la onzième Réunion régionale africaine et la Déclaration de Ouagadougou sur la réduction de la pauvreté. Il réitère ses remerciements au gouvernement de l'Italie, à la ville de Turin, à la région Piémont et à la France pour leur contribution au budget pour 2008. Il note avec satisfaction que le Directeur a alloué 200 000 euros pour le financement de deux nouveaux postes P4. Enfin, il soutient la proposition contenue dans le paragraphe 17.

14. *Le représentant du gouvernement de l'Espagne* remercie le Directeur et le Centre pour la qualité du rapport. Il réitère l'utilité de tenir la session du Conseil du Centre au cours du premier trimestre de l'année en raison de la pertinence d'examiner les activités de l'année précédente plus tôt dans l'année. Il souligne l'importance du programme DELNET, créé il y a dix ans, qui a poursuivi son expansion en 2006, dont l'objectif est l'appui aux pays en développement et dont la stratégie se base sur les orientations de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Il informe la direction que la municipalité de Séville, un important bailleur de fonds de ce programme, a envoyé une lettre l'informant du non-renouvellement de l'accord de financement. Il souhaite obtenir davantage d'informations sur les possibilités de créer une unité technique d'appui au développement et sur les mesures prises en cas de cessation de financement de la part d'un bailleur de fonds, en particulier dans le cas de ce donateur essentiel.
15. *Le représentant du gouvernement du Kenya* remercie le Directeur pour son rapport et la clarté de sa présentation. Les ressources humaines sont essentielles au processus de développement économique et social, en particulier dans le contexte du travail décent. Au cours de la 96<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (juin 2007), le Bureau a établi un comité traitant du renforcement de la capacité de l'OIT pour aider les mandants à atteindre leurs objectifs dans le contexte de la mondialisation. Ce comité se réunira à nouveau en juin 2008. Sa délégation apprécie le rôle de la formation pour le développement des capacités des mandants de l'OIT, menée à bien par le Centre de Turin. Il mentionne que le renforcement des capacités de formation doit pouvoir bénéficier de l'appui financier approprié. Par ailleurs, il se félicite de la proposition de rénovation des salles de cours et des bureaux et de la participation accrue de la région Afrique aux activités du Centre. Il lance un appel aux constituants pour une plus grande utilisation du Centre et souligne la préoccupation du Kenya par rapport aux différents défis du Centre, dont le financement en particulier.
16. *Le représentant du gouvernement d'El Salvador* se félicite de l'augmentation de la participation de la région Amériques en 2006 aux activités du Centre, en particulier de l'enseignement à distance. Il souligne le besoin d'adapter les nouvelles technologies en trouvant un équilibre entre les cours à Turin et les cours à distance. Il souhaiterait savoir si l'impact des formations au Centre est le même que celui des formations à distance.
17. *La représentante du gouvernement de la France* prend note du rapport d'activités du Centre, qui confirme son rôle en tant qu'outil de formation de l'OIT pour la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation. La pertinence des formations proposées par le Centre provient de sa capacité à répondre et à s'adapter aux besoins spécifiques des bénéficiaires. En ce sens, il est primordial de poursuivre les activités sur le terrain et de privilégier la formation mixte combinant l'apprentissage à distance et les cours résidentiels. Elle note que les normes internationales du travail ont été intégrées à 33 reprises dans des activités gérées par d'autres programmes techniques et souhaite que



cette tendance se poursuive. Elle relève également la forte participation des partenaires sociaux et souligne l'importance de développer des activités bi et tripartites visant à renforcer les organisations d'employeurs et de travailleurs. Elle note également la collaboration entre le Centre, le siège et les bureaux de l'OIT, et estime que les relations entre l'OIT et le Centre peuvent toujours être renforcées. En ce sens, il serait judicieux que le BIT recoure plus souvent à l'offre de formation du Centre. La création du service PRODEV, chargé de collaborer avec le service PARDEV de Genève, devrait permettre de confier davantage de projets au Centre de Turin.

18. *La représentante du gouvernement du Brésil* remercie le Directeur pour la clarté de son rapport. Il se félicite de la collaboration entre le Centre et son gouvernement dans le cadre du programme destiné aux pays lusophones. Elle estime essentiel que les participants de ces pays puissent suivre des cours dans leur langue. Pour le Brésil, cette contribution financière procède d'un devoir historique vis-à-vis de ces pays et de leur histoire. C'est pourquoi le gouvernement du Brésil entend poursuivre sa collaboration avec le Centre en faveur des pays lusophones.
19. *La représentante du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique* remercie le Directeur et ses collaborateurs pour la qualité des documents présentés. Elle souhaite faire part de trois préoccupations. Premièrement, elle prend note des lacunes relevées par le Commissaire aux comptes, en particulier au paragraphe 18, et la nécessité de préparer le futur départ à la retraite du Trésorier. Elle salue les différents addenda, notamment celui sur les mesures prises par la direction du Centre pour répondre aux recommandations du Commissaire aux comptes. Elle espère que le prochain rapport du Commissaire aux comptes fera état de progrès dans la mise en œuvre des recommandations. Deuxièmement, les Etats-Unis soutiennent la recommandation n° 10, à savoir que le Centre doit élaborer et mettre en œuvre des politiques en matière d'éthique et de divulgation financière, et réviser les politiques et procédures de passation des marchés. Ce sont là des réformes qu'ils soutiennent à l'échelle de l'ensemble des Nations Unies et qu'ils souhaitent voir appliquées au Centre de Turin. Enfin, la représentante du gouvernement des Etats-Unis note que la proposition de budget pour 2008 prévoit un déficit. Si elle conçoit qu'il ne s'agit que d'un plan lié à l'organisation d'activités, elle encourage le Centre à présenter des propositions de programme et de budget en équilibre. Les Etats-Unis soutiennent le point appelant une décision.
20. *La représentante de l'Organisation internationale de la francophonie* prend bonne note de la diversité régionale et linguistique des activités du Centre. Elle rappelle que l'Organisation internationale de la francophonie ne lutte pas pour la primauté du français, mais pour le multilinguisme. En ce sens, elle se félicite des résultats présentés dans les rapports et de la diversité linguistique du Centre et de ses activités.
21. *Le représentant du gouvernement de l'Inde* félicite le Directeur pour son rapport et celui du Commissaire aux comptes, lequel met en exergue certaines lacunes au niveau de la gestion de l'information, dont la non-application de la méthodologie PRINCE2, dont l'adoption en 2010 devrait permettre une meilleure prévision des ressources financières disponibles. Il souhaite de plus amples informations sur ce qui est fait dans le domaine de la migration de main-d'œuvre, sujet essentiel pour les pays en développement, et dans lequel des synergies peuvent être renforcées entre l'Inde et l'OIT.
22. *M. Blondel (membre travailleur, France)* regrette, comme le vice-président travailleur, l'absence du Directeur général, et ce alors que le Conseil se tient cette année à Genève et que le Centre et le siège sont en plein processus de rapprochement. Il salue la présence de M<sup>me</sup> O'Donovan à la présidence de ce Conseil. L'examen groupé de pas moins de neuf documents ce matin n'a pas laissé assez de temps pour une discussion approfondie, d'autant que l'on sent dans ces documents une volonté de transparence. S'il est conscient

et se félicite de la dimension internationale du Centre, il tient au caractère spécifique de l'OIT, qui réside dans la prise en charge du monde du travail et le développement des organisations professionnelles, premières conditions de la paix et de la démocratie. Il se dit partisan d'un échange avec les autorités italiennes, mais dans les domaines de compétence du Centre et de l'OIT uniquement. Abordant le rapport du Commissaire aux comptes, il se déclare préoccupé par la tendance à contrôler toujours plus, et ce à un moment où l'on sollicite l'appui de donateurs privés. Il réitère son opposition aux recommandations relatives aux absences pour cause de maladie et à la conclusion d'un taux d'absentéisme anormal. Ce n'est pas là la mission d'un Commissaire aux comptes. Il souhaite également une meilleure intégration du personnel entre Genève et Turin, notamment pour compenser les départs à la retraite.

23. *M. Adyanthaya (membre travailleur, Inde)* s'associe aux propos de M. Blondel et regrette que l'on ne parle pas du travail domestique, première source d'emplois dans la plupart des pays en développement. Les travailleurs domestiques, dont 90 pour cent sont des femmes, sont obligés de travailler pour survivre et assument des charges lourdes, négligeant leurs familles et leurs enfants. Ne disposant pas d'un contrat en bonne et due forme et ne jouissant d'aucune protection du travail, ils sont des cibles privilégiées pour l'exploitation, voire l'esclavage. Le renforcement des capacités des travailleurs domestiques est essentiel, et le Centre doit leur proposer des formations adaptées à leurs besoins.
24. *M<sup>me</sup> Diallo (membre travailleur, Guinée)* ajoute qu'en Afrique les programmes d'ajustements structurels ont poussé beaucoup de travailleurs vers l'économie informelle, dans laquelle les femmes sont majoritaires, et suggère que cette thématique soit développée dans des programmes ultérieurs.
25. *Le Directeur* prend note des commentaires et assure les membres du Conseil qu'il en sera tenu compte. Répondant aux divers intervenants, il souligne que le nombre de participants en 2007 est non seulement plus élevé qu'en 2006 (dont la baisse était expliquée par les Jeux olympiques à Turin), mais aussi plus élevé qu'en 2005. Cette tendance continue à la hausse se confirme donc. Il précise également qu'il appuie la remarque faite sur le rôle du Centre international de formation de l'OIT et que la place du Centre dans le processus de réforme des Nations Unies doit faire l'objet d'une discussion approfondie. En ce qui concerne les thèmes à développer, notamment en termes de formation professionnelle, le Directeur rappelle que le Centre a déjà commencé à travailler sur la question en créant un poste P pour une période de deux années dans ce domaine précis. S'agissant de l'évaluation de l'impact des cours, une évaluation est réalisée à la fin de chaque cours. Elle doit être complétée par une étude d'impact dans l'institution ou le pays concerné, ce qui est beaucoup plus complexe. Néanmoins, le programme d'investissement en cours prévoit une telle étude. Sur la question relative aux contrats au sein du Centre, il est important de souligner que les types de contrats sont liés au mode de financement du Centre. Le Directeur s'engage à une harmonisation, mais souligne que la question est complexe car elle implique d'examiner les sources de financement. Un document est actuellement en cours de préparation par le Service des ressources humaines du Centre et sera discuté avec le Syndicat du personnel. Pour ce qui est du budget pour 2008, le Directeur précise que la présentation traditionnelle d'un budget en déficit est dictée par des considérations stratégiques. En effet, lors de la préparation du budget, tous les financements ne sont pas acquis. Si les coûts sont connus, il n'en est pas de même pour les financements. Dans ces conditions, présenter un budget équilibré serait artificiel. Bien sûr, tous les efforts du Centre visent précisément à combler ce déficit. Au sujet du développement du tripartisme, le Directeur rappelle qu'il s'agit d'un élément essentiel au sein de l'OIT. Au niveau du Centre, il existe un fonds central chargé d'octroyer des bourses aux travailleurs et aux employeurs pour les cours généraux. Les mécanismes de ce fonds mériteraient une analyse plus précise afin d'en améliorer l'impact. Le Directeur précise toutefois que les organisations d'employeurs et de travailleurs répondent parfois tardivement aux invitations

à participer, empêchant le déblocage de fonds dans les délais nécessaires. Si la participation de non-diplômés aux cours postuniversitaires est envisageable, il précise que la délivrance des diplômes est du ressort de l'université co-organisatrice et non du Centre. En matière de harcèlement sexuel, il s'engage à ce que les mesures adéquates soient prises. Quant au problème de la parité dans les hautes fonctions, il assure le Conseil de sa préoccupation et de ses efforts pour commencer à remédier à ce problème. Concernant les systèmes d'économie d'énergie, le Centre met tout en œuvre pour réaliser des économies sous la supervision du Directeur adjoint. En matière d'intégration du personnel entre Genève et Turin, il se félicite de l'amélioration des mouvements de personnel dans les deux sens. Pour ce qui est de la répartition géographique au sein du personnel, le Directeur convient de l'importance d'un meilleur équilibre, en particulier pour l'Afrique et l'Asie. Il souligne l'intérêt qu'il porte au programme DELNET et évoque les discussions engagées pour le transformer en une unité chargée du développement local en consultation avec les départements concernés du siège. Il assure le Conseil que le départ du responsable de DELNET n'aura pas de conséquences sur la réorganisation entreprise. Il met en exergue l'importance de la diversification des sources de financement pour un même programme afin d'éviter, comme c'est actuellement le cas pour DELNET et l'unité des projets du Fonds social européen, une dépendance trop importante vis-à-vis d'un seul bailleur de fonds. Il réitère l'engagement du Centre à prendre en compte les intérêts du personnel concerné par la réorganisation de DELNET. S'agissant du renforcement des services financiers et compte tenu de la ponctualité des besoins, le Directeur suggère de faire appel à des recrutements temporaires et d'affecter les ressources en priorité aux programmes techniques. Quant aux problèmes d'éthique, le Directeur souligne que les circulaires sont en préparation et qu'il faut encore identifier les financements nécessaires. Le programme en charge des problématiques liées à la migration ne possédant pas la capacité de développer un nombre suffisant d'activités, il a été décidé qu'un poste serait créé pour une période de deux ans pour répondre à cette nécessité.

26. *Le représentant du Commissaire aux comptes* demande la parole pour répondre aux trois questions qui lui ont été posées. A la question du groupe des travailleurs sur la pertinence éventuelle de certaines recommandations des audits des années précédentes, il répond que, selon lui, cinq des onze recommandations ont été suivies, que des progrès sont encore requis pour quatre d'entre elles et que rien n'avait changé au sujet des deux dernières. A la question du représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, il répond que l'examen groupé des premier et deuxième points de l'ordre du jour empêche de mener un débat approfondi et qu'une telle entreprise constitue une gageure avec un horaire aussi serré. Il estime que l'examen séparé des états financiers et du rapport d'audit accentuerait la transparence et offrirait de meilleures possibilités de débattre de la responsabilité financière. Il ajoute que fin octobre ou début novembre est une date trop tardive pour discuter de comptes clôturés le 31 décembre précédent, que les sujets évoqués sont déjà dépassés alors qu'ils devraient regarder vers l'avant, et que les circonstances sont préjudiciables à la transparence. Ce n'est là que son avis personnel et il laisse au Conseil le soin de prendre une décision. A la question du représentant du gouvernement de l'Inde sur la capacité du Commissaire aux comptes à gérer la mise à jour des systèmes informatiques, il doit donner deux réponses: la première négative, parce que cela constituerait un autoexamen, et la seconde positive, parce que le Centre pourrait demander son avis sur l'application des normes comptables internationales pour le secteur public dans un futur proche, sur les méthodologies à utiliser pour la préparation des états financiers et sur les outils traçant les lignes à suivre pour les audits. Il conclut en disant que le Commissaire aux comptes ne doit pas proposer de services de consultance s'il ne veut pas courir le risque d'examiner son propre travail.
27. *Le Conseil* prend note des documents CC 69/1 et ses quatre addenda, CC 69/2, CC 69/2/Add.1, Add.2, Add.3, et approuve le paragraphe 17 du document CC 69/2.

## **II. Rapports du Comité de la formation syndicale et du Comité sur les activités de formation pour les employeurs**

(Troisième question à l'ordre du jour)

28. *Le porte-parole du Comité pour la formation syndicale* remercie le programme ACTRAV et son responsable pour le travail accompli.
29. *Le vice-président employeur* se déclare particulièrement satisfait des progrès réalisés par ACT/EMP, Turin, en termes de contenu des formations et de nombre de participants et remercie l'équipe et son responsable pour ces résultats. Il note avec plaisir le développement de matériels de formation avec l'OIE et ses membres. Il informe le Conseil que de nouveaux produits dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail, de la lutte contre le SIDA et de la responsabilité sociale des entreprises ont été finalisés et que ceux sur les services aux membres et le rôle des organisations d'employeurs dans les politiques de formation sont en cours d'élaboration. Il se félicite de la bonne coopération avec le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) du siège et ses spécialistes sur le terrain. Les efforts de diversification des bailleurs de fonds ont porté leurs fruits et doivent être poursuivis. Il réitère la demande du groupe des employeurs de renforcement en personnel d'ACT/EMP, Turin, afin d'en permettre le développement et l'exploration de nouveaux thèmes, comme les entreprises durables et la santé et la sécurité, qui pourraient donner lieu à une collaboration avec ACTRAV.
30. *M. Blondel (membre travailleur, France)* précise qu'un strict équilibre dans les financements entre ACTRAV et ACT/EMP ne refléterait pas la différence quantitative entre les travailleurs et les employeurs et le fait que les travailleurs rencontrent le plus de problèmes dans le monde du travail. Il met également en avant l'effort accompli par ACTRAV, Genève, qui attribue une partie de son budget au Centre de Turin pour y développer des activités destinées aux travailleurs.
31. *Le Conseil* prend note des documents CC 69/3/a et CC 69/3/b.

## **III. Examen postexécution des projets financés par le Fonds d'investissement 2002-2005 du troisième Plan de développement**

(Quatrième question à l'ordre du jour)

32. *Le Directeur* revient sur l'évaluation du dernier plan d'investissement et rappelle que la décision est prise tous les quatre ans d'utiliser une partie des réserves du Centre pour améliorer le développement des activités. Le plan d'investissement en cours pour 2006-2011 a été discuté en 2006 par le Conseil. Ce dernier a en outre voté une résolution permettant une utilisation plus flexible d'une partie des excédents budgétaires. Cette nouvelle règle sera mise en œuvre en 2008 avec la création des deux postes cités précédemment. De ce rapport, il tire trois enseignements retenus pour la réalisation du programme d'investissement en cours. Le premier concerne le temps limité des collègues du Centre pour le développement de nouveaux thèmes. Il sera donc nécessaire de leur assurer un soutien en personnel. Ensuite, il souligne la nécessité de développer les activités du Centre dans une perspective stratégique intégrée dans les activités courantes ou futures. Enfin, il rappelle l'importance de traiter les thèmes de manière interdisciplinaire par la création de groupes chargés d'élaborer des programmes liés à chaque thème de formation et d'associer les départements concernés du BIT à cet effort de développement de nouvelles activités.

33. *Le vice-président travailleur* prend note du rapport de M<sup>me</sup> Cornwell et l'en remercie. Il félicite également la direction du Centre d'avoir commandé cette étude. Parmi les faiblesses, il relève l'exploitation insuffisante de la collaboration entre le Centre et le siège, les problèmes de conception, de gestion et de suivi, et la charge de travail supplémentaire représentée par les projets financés par le Fonds d'investissement. Il se félicite que la direction ait déjà tiré certains enseignements, dont il souhaite qu'ils permettent une mise en œuvre optimale du prochain fonds d'investissement. Le vice-président travailleur insiste sur la nécessité d'assurer le suivi de certains projets, notamment sur le renforcement de l'intégration des questions de genre et la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle, dans lesquels il souhaite que le Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes soit impliqué. Il se réjouit de l'affectation d'une partie de l'excédent financier au recrutement de deux fonctionnaires P4 et prend l'exemple positif du travail des enfants pour montrer les avantages qu'un tel engagement représente. Globalement, le groupe des travailleurs appuie les conclusions de la consultante et demande que ses recommandations soient suivies d'effet, mais estime que la supervision des projets liés au quatrième fonds d'investissement doit être du ressort du Directeur de la formation.
34. *Le vice-président employeur* souligne l'importance de l'audit conduit sur le troisième Plan de développement 2002-2006 qui a mis en exergue un certain manque de cohérence et d'engagement de la direction du Centre en raison de la nature volontaire des projets mis en œuvre. Ces enseignements ont été utiles pour le développement du quatrième Plan, plus ciblé et lié aux autres projets du Centre. Il rappelle l'importance que le groupe des employeurs attache à une approche interdisciplinaire pour sa mise en œuvre.
35. *Le représentant du gouvernement du Kenya* se félicite du document qui fournit une information importante sur les projets financés par le Plan d'investissement 2002-2005. Ces conclusions doivent être prises en compte dans les projets futurs et dans le quatrième Plan de développement. Il souhaite revenir sur les douze projets décrits et s'interroge sur les principales forces et faiblesses, sur la dimension de genre et sur les statistiques relevées sur l'Afrique. Ensuite, sur les technologies de la formation, il s'interroge sur la façon dont ont été examinés les documents et réalisées les interviews. Il estime que les mesures des outils analytiques doivent être appropriées pour la conception de projets. Il demande que les projets soient étayés et prône une évaluation à mi-parcours. Il termine en soulignant les enseignements à tirer de ce type d'exercice et la nécessité d'un contrôle de suivi tenant compte des indicateurs de gestion.
36. *Le Directeur* revient sur le réseau des anciens participants qui est un projet très intéressant mené à bien. Il note cependant que l'intégration de cette activité dans le programme du Centre n'a pas été suffisamment examinée. C'est non seulement un moyen de poursuivre la formation de ces personnes, mais aussi une manière de diffuser la connaissance du Centre. C'est également un outil permettant d'améliorer les programmes. Pour entretenir ce réseau et le renforcer, des ressources sont nécessaires. Pour poursuivre ce projet, il faut donc impliquer le terrain car les bureaux sont plus proches des anciens participants. Il invite le directeur du Département de la formation à répondre aux commentaires des membres du Conseil.
37. *M. Lenglet, directeur du Département de la formation*, rappelle l'importance de préciser la nature des activités financées par le Plan de développement 2005, le but étant de renforcer les capacités propres du Centre dans trois domaines: travail forcé et traite des êtres humains; dialogue social, en particulier dans les Etats arabes; et mise en valeur des produits du Centre par le biais du site Internet ou du réseau des anciens participants. De par leur nature, ces projets bénéficient à l'ensemble des régions et non à une région particulière. Il assure le Conseil qu'il sera tenu compte des enseignements du rapport d'évaluation du troisième Plan de développement.

38. *Le Conseil* prend note du document CC 69/4.

#### **IV. Rapport du groupe de travail: Une stratégie de financement pour le Centre international de l'OIT** (Cinquième question à l'ordre du jour)

39. *La présidente* précise que le document CC 69/5 est soumis au Conseil pour information. Ce document sera soumis à la Commission PFA pour débat.

40. *Le Directeur* souligne l'importance pour l'avenir du Centre de ce document, qui sera discuté, amendé et soumis au vote la semaine suivante lors de la 300<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du BIT. Ce document en discussion à la Commission PFA présente les structures financières du Centre en relation, notamment, avec la politique de coopération technique du BIT. L'objectif général est d'arriver à une plate-forme budgétaire et financière plus stable tout en intégrant mieux le Centre dans les activités de coopération technique du BIT en général. Ce document a été rédigé dans le cadre d'un groupe de travail composé de représentants de 18 pays et de représentants des groupes des employeurs et des travailleurs, qui s'est réuni deux fois. Il contient un certain nombre de recommandations qui seront discutées lors du prochain Conseil d'administration du BIT. Il s'agit principalement d'une intégration plus large du volet formation dans les programmes de coopération du BIT, et donc d'une plus grande concertation au niveau de la conception même des projets. De plus, les bailleurs de fonds sont invités à augmenter leurs contributions volontaires au Centre, et ce dernier doit chercher une contribution volontaire directe auprès d'un large éventail de partenaires potentiels. Le Directeur insiste également sur l'importance d'une programmation pluriannuelle. Pour renforcer les relations entre Turin et Genève, il propose de créer des points focaux dans les secteurs et départements techniques du BIT et dans les bureaux extérieurs.

41. *M. Blondel (membre travailleur, France)* prend bonne note du rapport, qui est soumis pour information au Conseil et sera transmis à la Commission PFA, où une discussion poussée aura lieu. Ce débat sera la suite logique du processus d'intégration avec le BIT en termes de finances, de stratégie et de personnel. Il se réjouit que le groupe de travail ait enfin exploré de nouvelles pistes de financement. Si le financement du Centre est un problème important, ce n'est toutefois pas le seul. S'il approuve les grandes lignes du rapport et signale qu'il le soutiendra au sein de la Commission PFA, il estime qu'il faut aller plus loin. Il voudrait faire deux commentaires: premièrement, il faut mettre fin à la concurrence – perçue ou réelle – entre le Centre et le BIT en termes budgétaires; deuxièmement, il souhaite que la direction du BIT partage la même approche et que le Directeur général accepte qu'une partie du budget régulier du BIT aille au Centre, sans que cela n'entraîne d'obligation de rentabilité pour le Centre. Enfin, il souhaite qu'un débat soit entamé avec les pays donateurs afin qu'ils acceptent l'idée que les fonds alloués à la coopération technique – en d'autres termes, à la formation – soient automatiquement acheminés vers le Centre.

42. *Le vice-président employeur* s'associe aux commentaires de M. Blondel sur l'engagement du BIT envers le Centre. Le groupe des employeurs encourage les gouvernements à souscrire aux options évoquées dans le rapport. L'élargissement des sources de financement permettra, d'une part, de réduire le temps consacré à la collecte de fonds et, de l'autre, d'accorder plus de temps et d'attention à la mission fondamentale du Centre, qui est de contribuer à la promotion du travail décent. Il voit dans le rapport un pas dans la bonne direction et le soutiendra à la Commission PFA.

43. *Le représentant du gouvernement du Kenya* prend bonne note du rapport du groupe de travail, qui indique une hausse constante du nombre de programmes du Centre depuis

1990, et signale que le Centre a atteint ses limites en termes de volume d'activité dans le cadre des ressources disponibles. Il regrette que des investissements essentiels aient dû être reportés, entraînant notamment un retard dans le recrutement de fonctionnaires à des postes vacants. Si le Centre veut conserver sa réputation en tant qu'institution de formation de premier plan, cette situation ne peut perdurer. Il ajoute que le Centre doit consacrer plus de temps à l'identification d'actions novatrices en réponse aux priorités régionales en matière de formation et de création de capacités. Dans ce contexte, le gouvernement du Kenya soutient la stratégie en deux volets, et en particulier les pistes relatives à la mobilisation des contributions volontaires, et souhaite, au sujet du paragraphe 18, être informé de l'intégration des systèmes du Centre avec IRIS.

44. *La représentante du gouvernement de la France* soutient sans réserve le rapport présenté et les pistes qu'il propose d'explorer. La France appuie notamment la proposition demandant aux Etats de verser une contribution directe au Centre de Turin et les encourage à agir en ce sens. Cette initiative permettrait au Centre de consacrer davantage d'énergie et de temps à la formation plutôt qu'à la recherche de fonds. En outre, la France attache une grande importance à la proposition de confier les composantes de formation et de développement des capacités des programmes de coopération technique du BIT au Centre de Turin. C'est la direction suivie par la France dans le cadre de l'accord de coopération pluriannuel qu'elle a conclu avec l'OIT. Il convient également de prévoir dans les programmes de coopération technique du BIT des indicateurs de résultats permettant d'identifier le taux de réalisation des activités menées par le Centre.
45. *Le représentant du gouvernement de l'Espagne* se félicite du travail de synthèse du groupe de travail qui sert de base essentielle pour permettre au Centre de se moderniser en adaptant sa formation aux réalités du monde. Le domaine de spécialisation est capital, le travail étant de plus en plus international. Il aborde ensuite la question des contributions volontaires qui sont un concept général impliquant les gouvernements, les agences de développement et les entreprises privées. Il émet le souhait de voir organiser à Turin au premier trimestre 2008 une première réunion de consultations avec les donateurs. Il renouvelle le soutien de l'Espagne à la direction. Il mentionne également le besoin de promotion du Centre, dont le BIT doit être un vecteur primordial et qui est la responsabilité de tous.
46. *La représentante du gouvernement de l'Italie* exprime la satisfaction de son gouvernement sur le document présenté. Les pistes mentionnées sont une indication concrète pour le renforcement de la capacité du Centre. La formation passe par une conception stratégique. L'utilisation du Centre de Turin doit toujours être présente dans la programmation du BIT et des résultats concrets sont attendus. Elle souligne l'importance des activités de formation dans les projets de coopération technique et insiste sur une plus grande visibilité du Centre dans les activités du BIT afin d'accroître l'intérêt des gouvernements pour le Centre de Turin.
47. *La représentante du gouvernement de la Chine*, comme tous les participants du groupe de travail, souligne l'importance de ce document pour l'avenir du Centre. Elle revient tout d'abord sur l'intégration qui est capitale car, sans représenter un problème, beaucoup reste à faire dans ce domaine pour que le Centre fasse vraiment partie du BIT. Comme le porte-parole des employeurs, elle pense qu'une série d'éléments sont à prendre en considération avec les départements techniques du siège et les bureaux sur le terrain. Pour appliquer cette stratégie, elle recommande de mieux évaluer les besoins des «clients», d'améliorer et d'orienter les programmes afin de créer les outils permettant aux gouvernements, aux employeurs et aux travailleurs d'appliquer ces programmes.
48. *Le représentant de la communauté flamande de Belgique*, prenant aussi la parole au nom de la région wallonne de Belgique, rappelle la nécessité pour le Centre, s'il veut consolider

son soutien de la part des donateurs, de savoir comment aborder de telles institutions. Il se réjouit de la participation accrue de l'Afrique dans les activités du Centre grâce, en particulier, au soutien de la Belgique, et souligne la nécessité d'encourager le dialogue social. Abordant le Plan de développement, il mentionne l'engagement de son gouvernement dans plusieurs actions. Il ajoute que, plus la planification est transparente, plus l'engagement d'un donateur est aisé. Parlant de la réforme des Nations Unies, il note la position adoptée par le Centre par rapport à l'ensemble du système, tendance dont il se réjouit. Le concept «Une organisation» entre dans le cadre des activités du Centre. Il s'interroge ensuite sur l'intégration du Centre à l'OIT et sur la synergie accrue entre les deux car elle influence directement l'amélioration des activités opérationnelles sur le terrain.

49. *M. Blondel (membre travailleur, France)* remercie les donateurs, en particulier la France. Il revient sur le problème du Centre à se faire connaître et sur l'importance du réseau des anciens participants. Il ajoute que nombre de militants syndicaux ont bénéficié de formations au Centre et que certains d'entre eux sont devenus ministres. Il revient sur le terme «client» pour le Centre qui, selon lui, est inapproprié. Il précise que la question de l'intégration du Centre à l'OIT se pose indépendamment du concept «Une organisation» (One UN).
50. *Le Directeur* remercie les membres du Conseil pour leur soutien. Il partage la remarque du représentant du gouvernement de l'Espagne sur la nécessité pour le Centre de fonctionner par programme. Sur l'interprétation du terme «client» utilisé par la représentante du gouvernement de la Chine, il traduit la nécessité de répondre aux besoins du monde en constante évolution. Sur la question de l'intégration, il rappelle que ce débat sera pleinement abordé lors de la Commission PFA.
51. *Le Conseil* prend note du document CC 69/5.

## V. Questions de personnel (Sixième question à l'ordre du jour)

52. *La présidente*, selon l'usage, invite le Conseil à entendre la déclaration du représentant du Comité du Syndicat du personnel (la déclaration figure en annexe du présent document).
53. *Le Conseil* prend note des documents CC 69/6/a et CC 69/6/b et approuve le paragraphe 5 du document CC 69/6/b.

## VI. Autres questions (Septième question à l'ordre du jour)

54. *M. de Arbeloa (membre employeur, République bolivarienne du Venezuela)* se rallie aux propos du porte-parole du groupe des employeurs. A l'avenir, il souhaiterait recevoir les documents du Conseil suffisamment tôt pour pouvoir les analyser de manière approfondie. En tant que membre de la Fédération des entreprises vénézuéliennes, il se déclare particulièrement préoccupé par le fait qu'en 2006 l'INCE, l'Institut national de coopération éducative, formé sur une base tripartite et dans le respect des règles de l'OIT, a été attaqué sur sa composition et ses objectifs par le gouvernement et rebaptisé INCES, «Institut national de coopération éducative socialiste».
55. *Le Directeur* informe le Conseil du départ du directeur du Département de la formation, M. Lenglet, et lui exprime ses plus vifs remerciements pour sa contribution au cours de ses



dix années au service du Centre. Il rappelle le rôle clé joué par M. Lenglet dans l'évolution du Centre. Il salue sa capacité de travail, sa loyauté et son intégrité dans l'accomplissement de ses missions. Il informe le Conseil que M. Graziosi, ancien responsable de CODEV au BIT, prendra ses fonctions à la tête du Département de la formation le 1<sup>er</sup> novembre 2007.

56. *M. Lenglet* remercie la présidente et le Directeur pour leur appréciation et souligne le plaisir qu'il a eu à travailler pour une institution dont le but est de promouvoir la justice sociale et la démocratie par la formation et l'apprentissage dans un monde en rapide mutation. Il rappelle sa vision du Centre, lieu de rencontre physique ou virtuel neutre où les participants partagent et analysent des problèmes communs et élaborent des solutions pour y remédier. Il se déclare fier d'avoir participé à la transformation et au développement du Centre au cours de ces dix années. Afin de permettre au Centre de répondre aux attentes de ses mandants dans un environnement où le capital et les technologies évoluent rapidement, il rappelle l'importance de la poursuite d'une plus grande ouverture interne et externe, la recherche de partenariats, la nécessité d'élargir les financements au-delà des soutiens traditionnels que sont le BIT et l'Italie, et l'exploration de nouvelles approches et coopérations avec d'autres institutions des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods, des acteurs du développement ainsi que du secteur privé.
57. *Le vice-président employeur* s'associe aux propos de M. Lenglet. Il le remercie pour l'excellent travail accompli au cours de ces dix années et lui souhaite bonne chance pour la suite.
58. *Le vice-président travailleur* félicite M. Lenglet pour sa compétence et son professionnalisme. Il le remercie pour tout ce qu'il a fait pour le Centre de Turin et lui souhaite bonne chance dans sa nouvelle vie professionnelle. Il remercie également M<sup>me</sup> Mossa qui s'apprête à prendre sa retraite.
59. *La présidente* s'associe aux remerciements et félicitations des vice-présidents employeur et travailleur quant à l'action de M. Lenglet.
60. *Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud*, au nom de tous les gouvernements présents au Conseil, adresse ses meilleurs vœux à M. Lenglet. Il le félicite pour son travail et ne doute pas que la direction du Centre trouvera une formule permettant de continuer à profiter de son expertise.
61. *La présidente* informe les membres du Conseil que le rapport de la 69<sup>e</sup> session du Conseil du Centre sera à la disposition de la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration du BIT à partir du mardi 6 novembre 2007. Selon la pratique habituelle, et compte tenu du délai très court imparti, elle propose que le Conseil délègue à ses vice-présidents le soin d'approuver le projet de rapport.
62. *Le Conseil* approuve la proposition de la présidente.

## VII. Date et lieu de la prochaine session (Huitième question à l'ordre du jour)

63. *La présidente* propose que la 70<sup>e</sup> session du Conseil du Centre se tienne à une date déterminée par le bureau du Conseil précédant la 303<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du BIT, qui se tiendra à Genève du 6 au 21 novembre 2008. La date exacte sera communiquée aux membres du bureau du Conseil en tenant compte des autres réunions au BIT.
64. *Le Conseil* approuve la proposition de la présidente.

65. *La présidente* clôt la 69<sup>e</sup> session du Conseil du Centre et remercie vivement les intervenants pour leurs contributions.

Genève, le 5 novembre 2007.

*Document soumis pour information.*

## Annexe

### **Déclaration du président du Syndicat du personnel du Centre international de formation de l'OIT à Turin au Conseil du Centre (30 octobre 2007)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,  
Mesdames et Messieurs,

J'ai le plaisir de m'adresser au Conseil du Centre au nom du Comité du Syndicat, qui a décidé cette année d'être très concis et de n'aborder que les points les plus importants.

Dans notre discours de l'année dernière, nous avons exprimé notre confiance en le nouveau Directeur et en le vent de changement qui soufflait, et offert notre aide pour relever les nouveaux défis. Tout au long de l'année, nous avons prouvé notre volonté de renforcer la visibilité du Centre, accueillant quelques grandes manifestations syndicales; nous en organiserons d'encore plus importantes début février 2008.

Cependant, le personnel traverse actuellement une période d'anxiété, liée au risque de précarité de certains contrats et de l'emploi futur au Centre. Un nombre appréciable de collègues talentueux et méritants ont quitté le Centre cette année du fait de départs en retraite ou de départs vers des opportunités de carrière. Les fonctionnaires de certains programmes, tels que ESF ou DELNET, courent le risque de voir leur poste supprimé, essentiellement à cause du manque de fonds et de perspectives d'avenir qui restent à clarifier. Le Centre risque de perdre ainsi une partie de son capital humain, la ressource la plus importante pour une institution de formation. Sur ces points, la direction nous a assurés que tous les efforts possibles seront déployés pour réaffecter les travailleurs concernés par cette situation. Nous ne doutons pas qu'une attention et une priorité particulières seront accordées aux membres du personnel qui travaillent sans interruption au Centre depuis des années et qui ont largement contribué à son succès et à sa réputation.

Le Syndicat et le personnel du Centre ont beaucoup apprécié la disponibilité et les efforts que la direction du Centre a faits pour la recherche de solutions visées à la conservation du poste de travail de beaucoup de collègues du projet ESF et d'autres cas encore de personnel précaire qui a eu la possibilité de continuer à travailler jusqu'à présent.

Nous apprécierions grandement que l'information circule de manière plus uniforme au sujet des activités envisagées par le Centre, de sa situation financière et des implications en matière de conditions de travail. Un flux d'informations plus régulier clarifierait les orientations stratégiques du Centre pour l'avenir.

Nous ajoutons, en ce qui concerne la sécurité de l'emploi et la protection des droits des fonctionnaires en place, que nous espérons que les réductions de personnel et suppressions de postes se limiteront à des cas vraiment exceptionnels.

Dans un autre contexte, nous avons noté avec inquiétude que le déséquilibre au niveau de la représentation des femmes dans les fonctions élevées n'a pas encore été résolu. Nous espérons que cette situation sera corrigée dans un proche avenir.

En bref, le personnel et ses représentants souhaitent être rassurés pour l'avenir de notre Centre et les implications correspondantes sur l'emploi. Nous aimerions être plus régulièrement informés par la direction, notamment au sujet des nouvelles stratégies organisationnelles mises en œuvre pour développer le Centre.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, Mesdames et Messieurs, nous souhaitons ce qu'il y a de mieux pour notre institution et réitérons notre offre de collaboration pour atteindre les nouveaux objectifs.

En conclusion, nous pensons que l'association du Syndicat au développement du Centre et à la résolution des problèmes constitue un élément essentiel pour la motivation du personnel et la réalisation des objectifs.

Vos remarques et suggestions, voire vos critiques, sont les bienvenues.

Je vous remercie de votre attention.